

Question orale de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la politique migratoire européenne"

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, au terme des récentes élections autrichiennes - je rappelle que ma question date du 18 octobre - Sebastian Kurz est en position de devenir le plus jeune chancelier de l'histoire de l'Autriche. Son parti chrétien conservateur, le ÖVP, a été crédité de 31 % des suffrages et n'a pas hésité à prendre des mesures fermes en termes de politique migratoire, au détriment des instruments mis en place par l'Union européenne. Ma question était donc de savoir si des discussions ont eu lieu sur une révision éventuelle de la politique migratoire au niveau des différents sommets européens en conséquence de ce suffrage et de savoir si en termes de politique migratoire, nous renégocions au niveau européen avec certains pays, notamment la Turquie.

Didier Reynders, ministre: Le traité de Lisbonne stipule que l'Union européenne doit constituer un espace de liberté, de sécurité et de justice dans lequel les droits fondamentaux sont pleinement respectés. Le Conseil européen de juin 2014 a défini les orientations stratégiques en matière de migration et précisé que cette politique devrait être évaluée. L'évaluation est en cours. La présidence estonienne, qui se termine, effectue cette évaluation à mi-parcours en trois étapes. Lors du conseil Justice et Affaires intérieures du 12 octobre dernier, un échange de vues a eu lieu entre les ministres de l'Intérieur et de la Justice. Le 8 novembre, un séminaire informel était organisé. Un large éventail d'acteurs était invité. Ces deux événements forment la base d'une synthèse que la présidence estonienne remettra par lettre au président du Conseil européen, avant le Conseil européen qui se tiendra les 14 et 15 décembre prochain, soit demain et après-demain.

À noter aussi que le thème de la migration est inclus dans le programme des dirigeants qui a été adopté par le Conseil du 20 octobre dernier. L'objectif de ce programme de travail concret est d'orienter l'action de l'Union européenne au cours des deux prochaines années. Une discussion 'migration', la voie à suivre concernant les dimensions intérieure et extérieure, est à nouveau prévue au Conseil européen de décembre, donc dans les deux jours à venir.

La Belgique participe aussi activement aux efforts déployés pour parvenir à une refonte fondamentale du système européen commun d'asile sur la base des propositions de règlement de la Commission. Les réformes envisagées concernent une plus forte harmonisation de tous les aspects de l'acquis 'asile', comme des conditions de réception, de qualification, de procédure.

En ce moment, la révision du règlement de Dublin reste la partie la plus délicate, avec notamment la question d'une solidarité imposée aux États membres dans des circonstances exceptionnelles. La Belgique soutient l'ambition de parvenir à un accord politique sur l'ensemble de ces instruments pendant la première moitié de 2018 sous la présidence bulgare.

En fait, nous avons fortement progressé dans la politique extérieure en matière migratoire: dans les contacts avec les pays d'origine, les pays de transit, on y reviendra tout à l'heure, mais aussi dans le contrôle des frontières extérieures de l'Union. Par contre, le volet intérieur de cette politique migratoire, c'est-à-dire la politique d'asile et la révision de la politique d'asile, reste un dossier particulièrement complexe, qui ne fera probablement pas l'objet de conclusions lors du Conseil des deux prochains jours, mais fera l'objet d'un débat.

La politique migratoire entre l'Union européenne et la Turquie est régie par la déclaration UE-Turquie conclue le 18 mars 2016. L'exécution de cette déclaration a eu un effet positif sur les flux migratoires et a dès lors diminué la migration irrégulière vers l'Union européenne venant de la Turquie. La Commission évalue régulièrement la mise en œuvre de cet accord. Le dernier rapport date du 6 septembre 2017. Étant donné que la mise en œuvre de cet accord est toujours en cours, il n'est actuellement pas question de renégocier la déclaration UE-Turquie. Nous avons eu hier une rencontre entre les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et les pays candidats. On a bien sûr rappelé le gel actuel de toute négociation avec la Turquie sur l'adhésion. Mais ça n'empêche évidemment pas que nous continuons à être en contact sur des volets sécuritaires ou sur des volets migratoires parce que la situation le nécessite.

En ce qui concerne la mise en place de nouveaux gouvernements, que ce soit en Autriche, en Allemagne, ou ailleurs, il faut évidemment attendre la définition précise des programmes avant de pouvoir réagir aux actions ou propositions qui seront formulées par ces différents gouvernements.

Katrin Jadin (MR): Merci beaucoup, monsieur le ministre. Il y a donc encore beaucoup de discussions à venir.